

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

DELIBERATION N° DEL084-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 8 juillet à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 2 juillet 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et
MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN,
A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Joëlle BEAUGEON (Pouvoir à C. EGEA en date du 08/07/2013)
Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à H. EL GARES en date du 01/07/13)
Mme Christine PICCA (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 01/07/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 01/07/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à G. MORIN en date du 24/06/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE
et M. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Adoption d'une convention tripartite pour
l'accueil d'étudiants palestiniens.**

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la coopération avec la Palestine, le Consulat de France à Jérusalem et sa mission de coopération universitaire a sollicité la commune pour l'hébergement de deux étudiants palestiniens durant l'année scolaire 2013-2014 en résidence universitaire.

Un partenariat sera conclu à travers une convention tripartite engageant la Société Dauphinoise d'Habitat (SDH) qui dispose des logements, le Consulat de France à Jérusalem qui fournit les informations et remplit les procédures administratives nécessaires au séjour du ou des étudiants palestiniens et la ville de Gières qui prend en charge les loyers.

Cette opération pourra être renouvelée dans la limite de 2 étudiants par année scolaire.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer la convention et tout document lié à ce projet,
- de prendre en charge les loyers sur une année scolaire pour le ou les logements qui accueilleront les étudiants

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 21 voix pour et 3 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI